

ACTUALITES

**2014
2015**

Perspectives pour 2015 : vers un projet-modèle pour un développement territorial durable, des Régions qui pensent leur stratégie, un système suprarégional d'organismes qui soutiennent et représentent les régions de montagne auprès de différentes instances. [voir p.2](#)

COMMUNES



Le projet à dimension régionale *Cohabiter* développe de nouveaux outils pour les communes pour accueillir les nouveaux résidents et les informer en vue d'une intégration réussie. Des mesures qui se mettent en place avec la collaboration des collectivités et de la population. [voir p.5](#)

ENTREPRISES



Accompagner les créateurs d'entreprise et le développement d'affaires. Favoriser la mise en réseau des entrepreneurs, leur apporter des outils techniques et proposer des témoignages de pairs. Des services à disposition des entrepreneurs à découvrir. [voir p.6-7](#)

© linaphoto.ch



EDITO

Tourisme : cohérence, vous avez dit cohérence ?

Il y a plus de 20 ans, des études ont été réalisées par les instituts les plus

réputés pour réinventer le tourisme de notre canton. Leur conclusion :

- redorer l'image du canton ternie à l'extérieur par nos affaires
- améliorer l'accueil des hôtes.

En 2014, des sondages effectués par nos organismes de promotion du canton apportent, entre autres, la conclusion qu'il est impératif de :

- redorer l'image du canton ternie à l'extérieur par les affaires
- améliorer l'accueil des hôtes...

Cohérence, vous avez dit cohérence ?

Une campagne de sensibilisation basée sur l'émotionnel, avec un magnifique clip « Valais, gravé dans mon cœur », est tout récemment partie à la conquête des Suisses, nos plus importants clients.

La semaine qui a suivi son lancement, on annonce à grand fracas la rupture du contrat liant les 4 Vallées par un des partenaires, tandis que les « Une » des journaux suisses sont complétées par « l'affaire Giroud »...

Cohérence, vous avez dit cohérence ?

Deux outils de grande qualité sont désormais au service du tourisme en particulier : Observatoire du tourisme et Valais/Wallis Promotion.

Pourtant, les destinations, les packages, l'entente entre partenaires de la branche pour vendre le Valais, les Alpes, la Suisse, à l'image des autres pays restent embryonnaires.

Cohérence, vous avez dit cohérence ?

Quizz

- faut-il commencer à construire en faisant des fondations avant de poser le toit ?
- faut-il supprimer les clochers ?
- faut-il faire autre chose que du tourisme ?

Et pourquoi pas un peu de tout ? Alors adieu 2014 et bonjour 2015 avec ces nouveaux défis qui nous attendent, tous... Bonne Année!

Jean-Daniel Antille

Directeur

Antenne Régions Valais romand

Vers de nouveaux développements touristiques



© images.valais.ch François Perraudin

Dans un contexte toujours plus concurrentiel du marché touristique et des forces en jeu, le Valais défend son expérience de longue date dans la branche, ses atouts et son avenir. Activité économique d'importance, elle opère sa mue pour maintenir une place parmi les leaders mondiaux.

Les adaptations des conditions-cadres sont nombreuses avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le tourisme en 2015, l'ajustement des structures avec l'acteur Valais/Wallis Promotion, des outils financiers appuyant les projets touristiques à travers un axe de la nouvelle politique régionale (NPR), des organismes de soutien pour les jeunes entrepreneurs...

Ce numéro présente ces volets dans lesquels les différents acteurs se retrouvent, de la commune aux sociétés actives dans le tourisme en passant par l'entrepreneur qui lance son projet. Les adaptations structurelles les incitent à mettre en œuvre des actions coordonnées ou communes en adéquation aux besoins de chacun et répondant aux attentes de la clientèle touristique. La nouvelle L'Tour encourage notamment les communes à élaborer leur vision et établir les lignes directrices de la destination avec les acteurs locaux. Le développement des infrastructures s'inscrit ainsi dans cette perspective de la mise en collaboration. Des collaborations qui ont le potentiel de s'étendre au-delà de certaines limites d'usage. [voir p.3-4-6](#)

Les régions de montagne : entre identités, réflexions et développements

Brèves des Régions

Stratégie des Régions

Les démarches de réflexion sur la stratégie des Régions ont été amorcées en 2014. Sur la base du rapport de 2 experts mandatés, les membres des Comités des Régions Valais central et Bas-Valais participeront à des séminaires-ateliers en janvier 2015 afin de définir les objectifs et la stratégie des Régions. Les réflexions se mèneront tout en considérant les changements législatifs à venir, notamment la révision des institutions R21.

Nouveaux panneaux touristiques dans le Chablais

La région du Chablais sera dotée de nouveaux panneaux touristiques. Réunis dans un groupe de travail, les différents acteurs ont progressé sur la mise en place des nouvelles signalisations. Leurs installations devraient coïncider avec la commémoration des 1500 ans de l'Abbaye de St-Maurice. Cette démarche sera ensuite étendue au reste du Valais.

Collecte des déchets spéciaux

En 2015, la collecte des déchets spéciaux des ménages se déroulera, début avril, sur dix jours. L'année dernière, sur les 25 communes participantes, 28'237 kilos avaient été récoltés. Cette année, 27 communes du Valais romand prendront part à l'opération coordonnée par l'Antenne Régions Valais romand. Les habitants seront informés en début d'année des dates et lieux de ramassage.

HUB un laboratoire d'idées

Soutenue par les Régions Valais central et Bas-Valais, la création d'un laboratoire d'idées au service des créateurs d'entreprise et des PME a démarré en collaboration avec la HES-SO. Conceptualisé par Marc-André Berclaz, il vise à proposer un espace interdisciplinaire pour le développement de produits orientés consommateurs. Pour l'élaboration de ce carrefour consacré à la promotion de l'innovation et de la créativité, un panel d'entrepreneurs a été consulté. Leurs appréciations et besoins évalués permettront de cibler les actions développées.

REGIONS DE MONTAGNE Les régions de montagne rencontrent des problématiques qui leur sont propres. Dans le cadre du programme de projets-modèles de la Confédération, des moyens à la recherche de nouveaux développements sont conférés. Des entités au niveau suprarégional défendent les intérêts des populations de montagne.

Sillon rural

La Région Valais central s'implique dans un nouveau projet de développement territorial. En effet, le projet *Sillon rural : tisser un lien fort entre la plaine et la montagne* a été retenu dans le cadre du programme 2014 - 2018 des projets-modèles de la Confédération pour un développement territorial durable. Inscrit dans l'axe «favoriser l'économie dans les espaces fonctionnels», il vise à identifier les potentialités des communes de l'espace rural traversé et de renforcer les complémentarités avec les pôles urbains et les centres touristiques.

Dirigé par l'Antenne Régions Valais romand, il bénéficie du soutien de la Confédération, de la Région et du Service du développement territorial. Le projet est devisé à 200'000.- CHF sur 4 ans, dont 100'000.- CHF de la Confédération. Les communes de la Région sont invitées à y participer. Les premières démarches seront initiées début 2015, avec l'envoi d'un questionnaire pour établir leurs besoins et idées. Un sillon représentatif pourra être identifié pour la mise en place de mesures qui pourront être reproduites dans d'autres sillons de la Région. A mi-chemin entre la recherche et des réalisations de terrain, le programme de projets-modèles lance les réflexions, crée la concertation et incite à des réponses communes au sein de la Région.

SAB : pour la défense des régions de montagne

Les régions de montagne suisses recouvrent environ les 2/3 du territoire du pays. En 2005, quelque 1,8 million de personnes y vivaient. Cet espace fournit environ 550'000 emplois à plein temps, soit 20% des places de travail en Suisse. Ces données du SAB démontrent l'importance des régions de montagne dans notre pays. C'est pourquoi l'association agit afin que ces dernières ne soient pas laissées pour compte dans les évolutions actuelles. Né en 1943, le SAB qui défendait alors essentiellement les paysans de montagne, prend désormais en compte l'ensemble des thèmes se rapportant aux régions de montagne, ainsi qu'à l'espace rural (tourisme, agriculture, sylviculture, services publics, énergie, aménagement du territoire...).

L'association qui défend les intérêts des populations de montagne intervient à chaque fois qu'une procédure législative concerne les régions de montagne et l'espace rural. Il est l'interlocuteur des parlementaires et des communes de montagne pour soutenir leur intérêt sur le plan national.

Tout comme d'autres communes du canton, les Régions Valais central et Bas-Valais sont membres de l'association. Elles sont d'ailleurs représentées au sein du Comité qui est constitué de 6 à 15 membres et au sein du Conseil des Régions de montagne.

Le SAB c'est quoi ?

Le SAB, le groupement suisse pour les populations de montagne, est une association qui défend les intérêts des régions de montagne. Le SAB s'engage, au niveau politique, pour assurer un développement durable dans ces régions.

Pour concrétiser les buts qu'il s'est fixés, le SAB agit avant tout sur trois axes.

1. Il est actif au niveau politique. Par ce biais, le SAB veille à ce que les décisions prises sur le plan national tiennent compte des besoins et réalités des régions de montagne et de l'espace rural.
2. Des actions concrètes sont mises en œuvre. En développant et en soutenant des projets, le SAB contribue à assurer l'avenir des régions de montagne et de l'espace rural.
3. Le SAB informe continuellement le public et les milieux politiques, afin de les sensibiliser aux thématiques propres de ces régions.

Les Régions Valais central et Bas-Valais sont membres du SAB et sont représentées au sein du Conseil des Régions de montagne et du Comité.

Par ailleurs, la dernière assemblée générale du SAB s'est tenue à Sion en août 2014.

Une présence est également assurée au niveau international. A travers l'association, les régions de montagne du Valais romand sont représentées auprès d'Euromontana et de la Convention alpine. Ainsi, une influence peut être exercée sur la prise de décision au niveau européen. Dirigé par le Valaisan Thomas Egger, le SAB est très actif au sein de ces organismes.

Aussi au niveau cantonal

En outre, dans la structure des associations défendant nos régions, sur le plan cantonal, le groupement des populations de montagne du Valais romand (GPMVR) joue également un rôle de mobilisateur. Il a pour but d'étudier et de prendre toutes les mesures propres à améliorer les conditions d'existence de la population de montagne et à promouvoir son développement culturel, social et économique. Il porte la voix de la montagne auprès des autorités cantonales valaisannes et fédérales. En visant de bonnes conditions-cadres, les régions de montagne peuvent se développer et la population s'épanouir dans cet environnement.



Une nouvelle loi pour le tourisme

TOURISME Acceptée le 8 mai 2014 par le Grand Conseil valaisan, la nouvelle loi sur le tourisme est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Le service du développement économique du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), en collaboration avec la Chambre valaisanne de tourisme et l'Antenne Régions Valais romand, a invité les communes du Valais romand le 18 novembre 2014 à Chamoson pour une séance d'information. Présentation des nouvelles dispositions.

Le tourisme constitue l'un des secteurs clés de l'économie valaisanne. Une révision de la loi cantonale sur le tourisme datant de 1996 s'avérait nécessaire pour la mise en place de conditions-cadres adaptées afin de permettre au tourisme de se développer et d'offrir à ses acteurs de meilleures perspectives. Après une première mouture rejetée en 2009, le nouveau texte de loi a été accepté en mai 2014 par le Grand Conseil et entre en vigueur en 2015. La séance du 18 novembre 2014 était l'occasion de démontrer les opportunités pour les communes offertes par le changement de la base légale. La loi pour le tourisme 2015 entérine des changements dans les structures et les modes de financement. Elle préconise un travail de réflexion de la part des communes. Selon l'article 7, elles ont pour tâche d'élaborer les lignes directrices de la politique locale du tourisme en collaboration avec les acteurs locaux



Les communes détermineront le prélèvement des taxes de séjour, d'hébergement ou de promotion touristique pour répondre aux lignes directrices définies dans leur stratégie de développement touristique. © images.valais.ch François Perraudin

et de veiller à son application. Changement important apporté au niveau des structures, les communes ont désormais la possibilité de créer une entreprise de tourisme, active au niveau local, dans le but premier de professionnaliser la promotion touristique. D'autres tâches (information, animation, accueil,...) peuvent leur être déléguées par la/les communes concernées. Dans la loi de 1996, la création d'une

telle structure n'était possible que si elle émanait d'une initiative réunissant plusieurs communes. Le déplaçonnement de la taxe de séjour permettra de renforcer les moyens pour les prestations touristiques et dans une certaine mesure pour les infrastructures. La loi exige, avant même une adaptation des outils de prélèvement des différentes taxes que les communes engagent une réflexion de fond sur les développements qu'elles veulent donner à leur tourisme. L'article 19 al. 2 rappelle bien que les montants doivent être prélevés en fonction des prestations à offrir. Finalement, le texte prévoit également la création d'un fonds cantonal pour le tourisme.



Schéma du processus qui permet de justifier l'adéquation des moyens perçus

L'interview d'Eric Bianco, chef du SDE

Quelles opportunités la loi apporte-t-elle aux communes ?
La loi représente une nouvelle opportunité pour les communes et les acteurs touristiques. Car elle les encourage à entamer une réflexion sur l'élaboration d'une véritable stratégie de destination et à s'interroger ensuite sur la question du prélèvement des moyens. Les buts de la L^Tour sont également de professionnaliser les structures, de renforcer les moyens financiers à disposition du tourisme avec des moyens prélevés et utilisés à la source et apporter une simplification administrative.

Avec la nouvelle loi sur le tourisme, les communes acquièrent plus d'autonomie dans la gestion du tourisme. Comment vont-elles pouvoir mettre en œuvre les outils proposés ?

Les communes ont la possibilité de déléguer les tâches d'information, d'animation et de promotion à la société de développement ou à une entreprise de tourisme selon l'intensité touristique de leur destination. L'entreprise de tourisme est un acteur nouveau dans la loi. Elle doit prendre la forme d'une société anonyme. La condition est qu'un actionnaire ne puisse pas obtenir plus de la majorité du capital-actions. Le but est que l'entreprise de tourisme intègre les différents acteurs de la branche. Devant idéalement couvrir les activités de l'ensemble d'une destination, elle devrait, dans les destinations occupant le territoire de plusieurs communes, prendre une forme intercommunale.

Quelles procédures devront suivre les communes pour adapter leur règlement ?

Les communes, en collaboration avec les acteurs, devront dans un premier temps élaborer leur vision et établir les lignes directrices de la destination. Le règlement sur le prélèvement des taxes touristiques devra par ailleurs être mis en consultation auprès des parties concernées (hôteliers, agences de location, associations de propriétaires de résidences secondaires, commerçants,...), soumis à l'assemblée primaire ou conseil général et ensuite homologué par le Conseil d'Etat.

La taxe de séjour est déplaçonnée dans le nouveau texte. Quels critères seront déterminants pour fixer le montant ?

Les critères de l'emplacement géographique, de l'équipement, de la catégorie d'hébergement et de la saison. Ce dernier critère est nouveau, il permet de prévoir des contre-prestations qui varient selon la saison.

Une nouveauté également est la possibilité de percevoir la taxe de séjour forfaitairement. Cela peut faciliter sa perception. Déplaçonnée et plus flexible, la taxe de séjour ne permet cependant pas de tout faire : le montant est, outre les critères évoqués plus haut, également déterminé en fonction des coûts induits par les prestations proposées lesquelles doivent se placer en cohérence avec la stratégie de destination.



Eric Bianco, Chef du service du développement économique (SDE)

Les infrastructures touristiques connaîtront-elles un développement plus rapide ?

Pas forcément les infrastructures, mais avec le nouveau processus proposé les acteurs ont l'occasion de travailler de concert et les besoins de chacun seront mieux identifiés. Il s'agira alors d'affecter les nouveaux moyens dégagés pour répondre à la demande des clients et du marché. L'offre de prestations pourra être élargie et répondre de manière plus ciblée et plus rapide aux clients. La promotion de l'image du Valais est quant à elle mise en œuvre par l'organisme faitier Valais/Wallis Promotion.

La loi prévoit la constitution d'un fonds cantonal pour le tourisme. L'ordonnance définira-t-elle l'alimentation de ce fonds ?

Non, c'est le Conseil d'Etat qui va élaborer le règlement d'utilisation de ce fonds. Il sera ensuite soumis à validation du Grand Conseil et l'alimentation du fonds sera également définie. Selon le calendrier, le règlement devrait être validé pour le premier semestre 2015.

La L^Tour en bref

L^Tour : adoptée par le Grand Conseil le 8 mai 2014, remplace celle du 9 février 1996

Entrée en vigueur : 1.1.2015

Boîte à outils pour les communes : 3 taxes touristiques et un fonds cantonal pour le tourisme

Taxe d'hébergement : plafond à 1.- CHF, précédemment fixe à 0.50.- CHF

Taxe de séjour : pas de plafond, possibilité d'introduire une taxe de séjour forfaitaire, calculée sur la base du taux local moyen d'occupation de la catégorie d'hébergement à laquelle appartient le logement considéré.

Fonds cantonal pour le tourisme : pour le financement des infrastructures touristiques

Éléments importants : Préalablement à tout changement touchant à leurs structures, leur organisation, leur financement, les communes doivent élaborer en premier lieu la vision et les lignes directrices de leur développement touristique. Les montants des taxes de séjour et d'hébergement qui en découleront seront formalisés au travers du règlement sur les taxes touristiques. Ce dernier doit être mis en consultation auprès des parties concernées, validé par l'assemblée primaire ou le conseil général et enfin homologué par le Conseil d'Etat.

Infrastructures touristiques : un axe de soutien de la NPR

Qu'est-ce que la NPR ?

Le 1^{er} janvier 2008, la nouvelle loi fédérale sur la politique régionale (NPR) entrait en vigueur. Le but de cette loi est d'améliorer la compétitivité de certaines régions et d'y générer de la valeur ajoutée, afin de contribuer à la création et à la sauvegarde d'emplois dans les régions soutenues, ainsi que de renforcer la capacité d'adaptation face aux changements structurels. La NPR entend également participer de manière indirecte à l'occupation décentralisée du territoire et à la diminution des disparités régionales. Le canton du Valais a adopté sa loi cantonale sur la politique régionale (LPR) le 12 décembre 2008. Elle est en vigueur depuis le 9 décembre 2009.

Programme pluriannuel et axes de développement

Sur la base du programme pluriannuel et des programmes de mise en œuvre, la Confédération conclut des conventions-programmes avec les cantons. Les porteurs de projets soumettent leurs projets au canton et déposent une demande de financement ad hoc auprès de la région socio-économique (Antenne Régions Valais romand ou RWO) pour préavis. Le canton est responsable de la validation de projets NPR et garantit une participation financière équivalente à celle de la Confédération pour la promotion de projets.

Type d'aides financières

La nouvelle politique régionale prévoit l'octroi de contributions à fonds perdu pour la préparation, l'exécution et l'évaluation d'initiatives, de programmes et de projets de développement et d'infrastructures.

Des prêts à taux préférentiels ou sans intérêts peuvent être accordés pour des projets relevant du domaine des infrastructures orientées vers la création de valeur ajoutée. Le financement de projets d'infrastructures de base, qui a joué un rôle important dans la loi sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne (LIM), incombe pour l'essentiel aux cantons et aux communes.

SOUTIEN NPR Introduite en 2009, la nouvelle politique régionale (NPR) encourage les projets créateurs de valeur ajoutée. Parmi les quatre axes retenus par le canton, l'axe 2 est consacré aux changements structurels dans le tourisme. Ainsi, les réalisations de l'hébergement touristique, des remontées mécaniques ou les projets de coopération entre les acteurs de la branche peuvent bénéficier de mesures d'aides, notamment financières.

Etablie sur quatre ans, la convention-programme entre le canton du Valais et la Confédération se terminera fin 2015. De nombreux projets, répondant aux critères de la nouvelle politique régionale et s'inscrivant dans l'un des quatre axes stratégiques définis, ont déjà bénéficié d'une partie des moyens financiers mis à disposition. L'engagement de ces derniers est combiné entre le canton et la Confédération. Les régions socio-économiques sont le premier interlocuteur des porteurs de projet qui souhaitent solliciter un soutien. Après examen et préavis de la région, les projets sont adressés au canton pour validation.

Industrie du tourisme : un axe de la NPR

L'industrie du tourisme est une composante majeure de l'économie valaisanne, qui permet le plein développement de la notion de valeur ajoutée. C'est pourquoi les moyens financiers d'un axe lui sont spécifiquement consacrés. Parmi les acteurs de la branche, les sociétés de remontées mécaniques

peuvent notamment solliciter la NPR pour la construction ou le renouvellement de leurs infrastructures.

Pour l'hébergement touristique

Au niveau de la politique touristique cantonale, des moyens sont aussi dévolus au soutien à l'hébergement touristique sans contrepartie financière de la part de la Confédération. Les projets de construction et rénovation d'hôtels, ainsi que ceux liés à la construction d'hébergements touristiques tels que gîte rural, maison d'hôtes, cabane de montagne peuvent solliciter une aide financière. Cette dernière prend la forme de prêts sans intérêts jusqu'à hauteur de 25 % du montant investi, remboursable sur 15 à 18 ans. Pour les projets hôteliers, une étude de la Société suisse du crédit hôtelier est obligatoire pour compléter le dossier. Pour les demandes de rénovation des cabanes, les dossiers déposés sont préalablement examinés par le Centre de Compétences financières (CCF SA).

Des exemples de réalisations



Lors de la construction ou la rénovation d'hôtel, les porteurs de projet peuvent profiter de prêts sans intérêts pour la réalisation des travaux. L'aide est remboursable sur 15 à 18 ans. Durant la période quadriennale de nombreux hôtels, dans la Région Bas-Valais et Valais central, ont bénéficié d'un soutien (ici l'hôtel Art de Vivre à Crans-Montana). ©Hôtel Art de Vivre



Les logements de groupe constituent des atouts supplémentaires pour la région. Avec la fréquentation des groupes, les retombées sont favorables à plusieurs acteurs économiques des environs. Les travaux de rénovation ou de construction pour ce type d'hébergement (ici le Relais de Dranse à Liddes) bénéficient également de soutien financier.



Alors que les logements en cabane d'altitude enregistrent en 2012 près de 310'000 nuitées en Valais, leurs rénovations vont bon train durant ces dernières années à travers le canton. En effet, n'ayant, pour beaucoup, subi que de menues transformations depuis leur construction, les cabanes souhaitent s'ajuster et répondre à la demande actuelle (ici la cabane Illhorn à Chandolin). Le soutien sous forme de prêts sans intérêts est bienvenu pour réaliser ces travaux souvent portés par des associations. DR



Les projets d'infrastructures par les sociétés de remontées mécaniques, à savoir des infrastructures pour les remontées mécaniques (ici le télésiège de la Creusaz aux Marécottes), les installations des pistes et les systèmes d'enneigement peuvent bénéficier de prêts sans intérêts prévu par l'axe 2 de la NPR. En effet, dans cet axe consacré aux changements structurels dans le tourisme, un des objectifs est l'optimisation et la mise en réseau des sociétés de remontées mécaniques. ©vallée du Trient Tourisme

Des marraines et parrains pour s'intégrer

COHABITER Dans le cadre du projet *Valais central: Cohabiter* qui s'établit sur 4 ans, des mesures sont développées dans les 32 communes du Valais central pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants. Une d'entre elles est l'accompagnement par des marraines et parrains culturels.

Les communes de plaine et de montagne font face à une croissance démographique contrastée. La politique d'accueil des résidents est devenue un enjeu important pour les communes et le canton du Valais. Le projet-pilote *Valais central: Cohabiter* s'inscrit dans le programme de la Confédération Périurbain. Son but est de fournir, à l'échelle régionale et de manière adaptée à chaque commune, des outils et des ressources pour gérer au mieux l'accueil des nouveaux arrivants (suisses ou étrangers). Porté par la Région Valais central et avec le concours du canton, *Cohabiter* a lancé en 2012 un processus de réflexion réunissant, jusqu'en 2015, tous les acteurs de l'intégration: nouveaux résidents, communes, PME et associations.



Les 65 marraines-parrains bénévoles bénéficient de trois demi-journées de formation sur les outils d'intégration, ici le 27 novembre dernier à Sion. DR

Optimiser l'accueil

Trois grands thèmes résident au cœur de la démarche. L'accueil et l'information en sont la porte d'entrée. Toutes les communes ont mis en place des procédures différentes. « *Un état des lieux des pratiques existantes a été établi. Les bonnes pratiques ont été rassemblées dans un catalogue électronique. Le document profite de la contribution des communes et leur donne l'opportunité de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs* », note Matthieu Pernet, chef du projet à l'Antenne Régions Valais romand.

La sensibilisation de la population, des administrations, des élus et du monde économique aux questions de cohabitation et d'intégration et l'encouragement à vivre ensemble sont également essentiels. Durant ces quatre ans, les mesures développées assimilent ces différents acteurs. Finalement, des actions simples et concrètes, qui privilégient la coordination

et la mise en réseau ainsi que l'implication de la société civile sont élaborées.

Une mesure: accompagner le nouvel arrivant

Au printemps 2014, *Cohabiter* a lancé son action « Marraines-Parrains culturels ». Le concept est novateur! Il vise à enrichir les liens sociaux. Il offre à tout nouvel arrivant, suisse ou étranger, d'entrer en contact avec une personne bénévole, une marraine ou un parrain, bien ancrée dans la commune d'accueil.

Le rôle de cette dernière est de faciliter l'intégration du marrainé-parrainé dans son environnement, la participation à la vie sociale et l'accès aux services administratifs, aux différentes institutions (école, services communaux, ...). Ces relations de partage et d'échange permettent de renforcer le « vivre ensemble » et le tissu social de la commune.

Pour mener à bien leur mission, les bénévoles ont reçu une formation de base durant l'automne 2014. En trois sessions d'une journée, des thématiques comme le fonctionnement des institutions et la communication interculturelle ont été abordées.

Les marraines-parrains bénéficient également d'un encadrement leur permettant d'évoquer des problématiques particulières rencontrées dans leur nouvelle fonction.

Lancé au printemps 2014 dans les communes de la Région Valais central, l'appel a profité d'un bel écho. En effet, 65 personnes ont manifesté leur intérêt à accompagner un nouvel arrivant. Sensibles à la thématique de l'intégration, les marraines-parrains ont l'avantage de bien connaître les structures locales existantes des communes de domicile. Leur engagement nécessite une implication régulière sur une durée d'une année minimum.

Une charte a été élaborée tant pour la marraine-parrain, que pour l'arrivant marrainé-parrainé. « *Il s'agit là d'établir un engagement réciproque, ainsi que de fixer des droits et devoirs* », explique Matthieu Pernet, chef du projet à l'Antenne Régions Valais romand. L'objectif est que ce type de mesures se pérennise à la fin du projet en 2015.

Information auprès de votre commune ou sur www.cohabiter.org

Michel Fournier

Conseiller communal en charge de l'intégration Commune de Nendaz



Quels avantages pour votre commune de participer au projet Cohabiter?

La commune de Nendaz reçoit en moyenne, chaque année, 350 nouveaux arrivants. Il s'est donc avéré nécessaire de mettre certaines mesures en place. Un des avantages de participer à *Cohabiter* réside dans la mise en réseau et le partage d'expériences avec les autres communes. Ce qui évite de réinventer la roue.

Cohabiter a-t-il apporté de nouvelles impulsions, notamment au niveau du vivre ensemble?

A ce niveau, *Cohabiter* a renforcé la perception de l'importance des thématiques liées à l'accueil des nouveaux arrivants. Le programme nous a également permis de mieux comprendre les enjeux du Programme d'intégration cantonale (PIC) et d'y adhérer au niveau communal. Ces deux programmes ont ainsi donné l'impulsion à de nouvelles réflexions et actions. Nous avons ainsi désigné un répondant à l'intégration. Et nous réfléchissons à la mise sur pied d'une séance spécifique liée aux attentes des nouveaux résidents, en complément à la cérémonie officielle d'accueil.

Comment voyez-vous la mesure «marraines-parrains culturels»?

Nous sommes aujourd'hui au début de sa mise en place. L'écho de la recherche de bénévoles auprès des citoyens est positif. Il s'agit là d'une bonne mesure qu'il faudra développer.

Cohabiter, c'est quoi?

Le projet *Cohabiter* s'inscrit dans le programme « Périurbain » de la Confédération. 16 dossiers ont été retenus à travers le pays pour une réalisation entre 2012 et 2015. Le budget à disposition est de 400'000.- CHF (200'000.- CHF de la Confédération, 200'000.- CHF partagés entre la Région et le canton).

La Région Valais central met en œuvre depuis trois ans le projet *Cohabiter* qui a pour but de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants dans les communes et le vivre-ensemble. Il prévoit la réalisation de mesures pour les communes pour améliorer l'accueil. « Marraines-parrains culturels » est développé depuis 2014. Dans chaque commune, des bénévoles sont formés pour encadrer et accompagner les nouveaux arrivants.

Nombre de communes: 32 communes de la Région Valais central

Nouveaux arrivants annuels sur l'ensemble des 32 communes de la Région en 2012: 9775

Mesures mises en place: 5

Nombre de marraines-parrains culturels: 65

Séances de préparation: 3 samedis de préparation

Brèves économiques

Un guide de la succession en entreprise

Début 2015, l'Antenne Régions Valais romand éditera son nouveau guide sur la succession en entreprise. Se voulant résolument pratique, il se calque sur la réalité avec une partie recto consacrée au cédant et une partie verso se focalisant sur le repreneur. Elaboré en collaboration avec Relève PME Valais, il servira de support aux acteurs traversant cette étape. Des événements pour sensibiliser les dirigeants à la succession sont mis sur pied chaque année. L'Antenne Régions Valais romand est à disposition des entrepreneurs pour les accompagner dans ce processus.

Prix pour les entrepreneurs

Chaque année plusieurs prix sont organisés pour encourager ou couronner les entrepreneurs. Intéressés? Voici un extrait de quelques prix auxquels vous pourriez souscrire: Swiss Economic Award (délai 30.01.15), Prix Créateurs BCVs (31.03.15), Entrepreneur of the Year (30.04.15), Prix Sommet (15.06.15), Coup de pouce Fondation Liechti (30.06.15), Milestone Prix du tourisme suisse (30.08.15), Prix W.A de Vigier (30.09.15), Family Business Award (fin avril 15), Prix Montagna (printemps 15). Plus d'informations sur les critères et le dépôt de candidatures sur les sites concernés ou après de l'Antenne Régions Valais romand.

1281 participants à nos rencontres économiques

En 2014, l'Antenne Région Valais romand a organisé 17 rencontres économiques. 1281 participants ont pris part aux différents petits-déjeuners, rendez-vous thématiques, événements sur la succession. Dans sa mission de soutien et d'animation du tissu économique endogène, l'Antenne entend aller à la rencontre des entrepreneurs et des communes, leur offrir un espace d'information, d'échange et de réseautage. De nombreux événements seront mis sur pied en 2015.

Projets de création dans le tourisme : le soutien Genilem Valais

CREATION D'ENTREPRISE Soutenir l'innovation touristique. Telle est la nouvelle offre développée par Genilem Valais destinée spécifiquement aux porteurs de projets actifs dans le créneau de l'économie du tourisme. Le programme propose notamment un coaching gratuit de trois ans.

L'antenne valaisanne de GENILEM a souhaité offrir un ancrage plus fort dans le domaine du tourisme. Ce secteur, en profonde mutation actuellement, nécessite une attention particulière et des partenaires expérimentés et fiables pour que s'épanouissent les nouveaux projets. Genilem Valais a ainsi réuni un comité de sélection spécifique pour examiner les projets à suivre dans le domaine touristique. «*GENILEM accompagne depuis le début 2014 de nouvelles structures actives dans le tourisme, afin de contribuer à l'élan que nécessite ce secteur d'activités en Valais*», explique Eric Balet, président de GENILEM Suisse.

Plusieurs outils proposés

Des coaches spécialisés dans cette problématique sont mobilisés auprès des porteurs de projets pour un coaching gratuit de trois ans. Des outils de gestion, des conseils de spécialistes externes ou encore des formations dédiées sont également proposés aux entrepreneurs retenus. Le nouveau programme profite par exemple déjà à deux jeunes entrepreneurs. D'autres projets sont actuellement examinés par le comité.

L'Antenne Régions Valais romand représente Genilem Valais et est chargée de ses tâches opérationnelles.

GENILEM, c'est quoi ?

GENILEM – pour Génération Innovation Lémanique – est une association à but non lucratif créée en 1995 dont le but est d'augmenter les chances de réussite d'entreprises en démarrage, contribuant ainsi au succès des porteurs de projets et au dynamisme de l'économie suisse. Au cœur du programme de GENILEM, il y a les entrepreneurs, les entreprises et l'innovation. Celle-ci n'est pas uniquement technologique, mais répond à un impératif économique de différenciation. Pour les projets retenus par le Comité, GENILEM offre un accompagnement gratuit pendant trois ans. L'Antenne Régions Valais romand représente GENILEM en Valais.



Démarrer son entreprise ? 181 demandes suivies en 2014

Créer son entreprise, développer son affaire, succéder à un chef d'entreprise. Dans ce cadre, l'Antenne Régions Valais romand a pour mission de soutenir les acteurs du développement du tissu économique endogène. A travers ses activités, elle reçoit des demandes de personnes de tout le Valais romand désireuses de créer leur propre entreprise. Elles y trouvent des conseils dans le montage du projet, les étapes administratives à remplir ou un accompagnement dans la réflexion, et ce, de manière gratuite et confidentielle. Des outils, tels que le guide du créateur d'entreprise ou, dès 2015, des séances d'information leur sont proposés au cours d'entretien personnalisé.

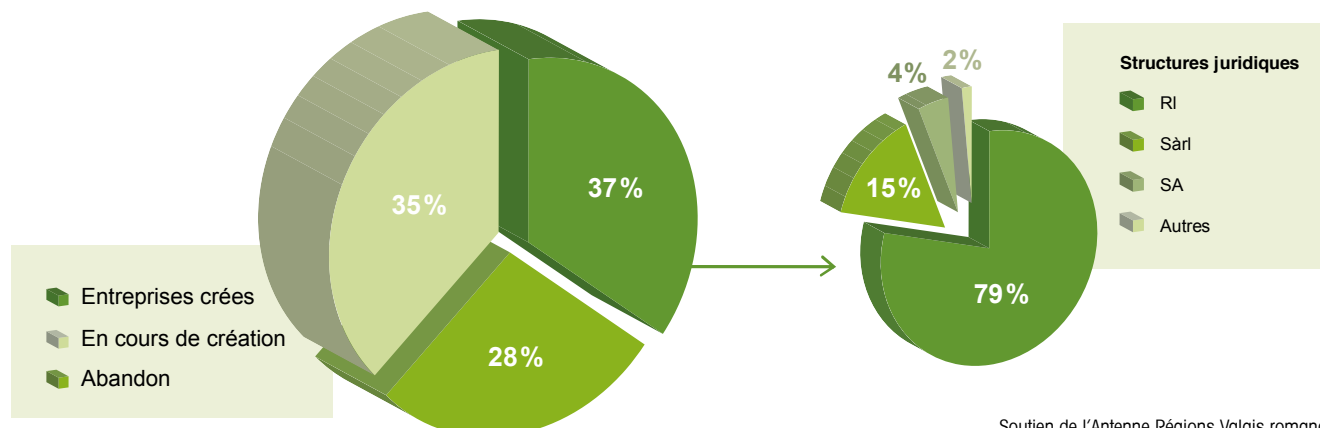
Nouvelles activités entrepreneuriales

La création d'entreprise est allée bon train en 2014 dans le Valais romand. De l'idée à la réalisation, il y a cependant un pas. Sur les 181 demandes reçues, l'Antenne a pu suivre 67 entrepreneurs qui se sont lancés dans une nouvelle activité entrepreneuriale. 53 ont débouché sur la création d'une raison individuelle, 10 à la

constitution d'une Sarl, 3 à celle d'une SA et 1 association. Parmi ces 67 nouvelles entreprises, 27 se sont inscrites auprès du registre du commerce. Les secteurs d'activités sont variés. Les trois premiers sont: commerce, hébergement et restauration suivi de celui des entreprises de services.

Création, développement, succession

Pour certaines la réflexion entrepreneuriale est lancée et suit son cours. Ainsi, 64 projets suivis sont actuellement en démarches de concrétisation. Ces quelques chiffres démontrent la vivacité de l'esprit entrepreneurial en Valais. Des créations qui sont essentielles au développement de notre région et qui favorisent le dynamisme de notre économie. Les projets de développement d'entreprise et la succession ne sont également pas en reste avec l'accompagnement de 25 entreprises en phase de transmission. L'Antenne Régions Valais romand peut lancer aux entrepreneurs: «Oser créer, oser développer, oser transmettre» et les y accompagner. Car en finalité, entreprendre, c'est oser!



Au petit-déjeuner, de témoignages à réseautage

Les *petits-déjeuners économiques* des Régions sont des rencontres matinales organisées dans les districts du Valais romand par l'Antenne Régions Valais romand et les communes. Lancés en 2013, les rendez-vous ont été reconduits avec succès en 2014. En 7 rencontres, plus de 456 entrepreneurs se sont réunis.

Réunir des entrepreneurs autour d'une thématique, leur proposer une présentation technique ainsi que des témoignages de pairs, et leur offrir une occasion de réseautage. La formule matinale des petits-déjeuners économiques des Régions a de nouveau fait recette en 2014. Pour la deuxième année consécutive, l'Antenne Régions Valais romand s'est déplacée dans les districts du Valais romand à la rencontre du tissu économique des communes, avec leur collaboration.

Pa capona

Avec le thème « Pa Capona : la devise de tout entrepreneur », de nombreux entrepreneurs se sont retrouvés à travers cette philosophie qu'ils ont dû faire leur à un moment donné. Face aux difficultés, ne pas renoncer. Oser innover, se développer ou se relancer. Plusieurs chefs d'entreprise, actifs dans différents domaines économiques, ont animé les rencontres en témoignant de leur expérience propre. L'encaveur de Chamoson Didier Joris, Olivier Cordey de Bio Fruits SA à Vétroz, Gisèle de Preux de Reco Mécanique SA à Sierre, Raphy Coutaz de Coutaz SA à St-Maurice, Emmanuel Bonvin de Membratec à Sierre, Gérard et Didier Michellod des boulangeries Michellod à Sembrancher ont partagé en toute franchise et familiarité leur parcours. Des récits que les participants ont su apprécier et dans lesquels ils ont pu se reconnaître. C'est particulièrement les étapes de la vie d'une entreprise dans lesquelles chacun se retrouve, peu importe l'activité.

En première partie, une présentation sur le « Chômage technique : Pour qui, quand, comment, pourquoi ? » était dispensée par les représentants Jean-Yves Felley et Vincent Lambiel du Service cantonal de l'industrie, du commerce et du travail.

La force du réseautage

En plus de dispenser une présentation technique et des témoignages, le petit-déjeuner est également pour les entrepreneurs l'occasion d'un réseautage étendu. En effet, nombreux reconnaissent l'importance de développer un réseau de clients, de partenaires ou de contacts et la nécessité de l'entretenir. Pour le chef d'entreprise, ces relations sont essentielles. Plusieurs acteurs économiques, tels que les



Le Conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire a accueilli les entrepreneurs lors du petit-déjeuner de Savièse le 23 octobre 2014. DR



Les témoignages des entrepreneurs, ici Didier Joris et Raphy Coutaz, étaient modérés par Christian Hermann de Rhône FM. Une partie enrichissante, très appréciée des participants. DR



Le moment du réseautage est privilégié par les entrepreneurs, comme ici lors du petit-déjeuner économique au Châble le 13 novembre 2014. DR

banquiers, assureurs, représentants des communes en retirent un bénéfice. Petit clin d'œil aux opportunités que représentent ces moments, deux entrepreneurs qui témoignaient cette année ont réussi à mettre sur pied une nouvelle collaboration. Ainsi, Gisèle de Preux de Reco Mécanique à Sierre rencontrait Olivier Cordey de BioFruits SA lors d'une première date. Quelques semaines plus tard, au petit-déjeuner, ce sont des pommes BioFruits estampillées du logo Reco Mécanique qui accompagnaient les croissants. Une bonne occasion de visibilité qui a su être saisie. Avis aux entrepreneurs : les *petits-déjeuners économiques des Régions* sont reconduits en 2015 !

Un entrepreneur « au taquet »

Pour la troisième édition d'Oser entreprendre qui s'est déroulée le 16 septembre 2014, Pascal Meyer, le fondateur du site de e-commerce qoqa.ch numéro un en Suisse romande, a témoigné de son expérience aux 200 participants. Une édition survoltée grâce au ton décalé et



totallement dynamique de ce jeune créateur. Sa réalisation : développer un site communautaire dont le but est de proposer quotidiennement un article à prix cassé pendant 24 heures. Pascal Meyer, l'outre in Chief si un titre devait lui être attribué, a montré comment il a osé lancer son entreprise en 2005 sur la base d'un pari fou avec l'un de ses anciens professeurs de marketing. Parti de presque rien, mais armé de son esprit créatif et visionnaire, il est aujourd'hui à la tête d'une boîte de pas moins de 40 employés pour un chiffre d'affaires de plus de 30 millions de francs.

Une bonne dose d'optimisme qui a rappelé à chacun des participants que la création n'est pas seulement une action temporaire, mais surtout un état d'esprit à cultiver ! C'est nourris de cet esprit que les entrepreneurs présents ont partagé leur expérience et enrichi leurs contacts lors de la partie réseautage. A noter qu'à cette occasion a également eu lieu la remise des prix de l'International Create Challenge (ICC).

2015 en événements

Premiers succès pour PME Relais Valais

PME Relais Valais regroupe les compétences de l'Antenne Régions Valais romand, de la Banque cantonale du Valais et de la Fédération des Entreprises romandes Valais (Fer-Vs) en sensibilisant les entrepreneurs à la thématique de la transmission. Pour remplir cet objectif, PME Relais Valais a organisé 2 événements en 2014, à Chalais au mois de mai et à Monthey en novembre. 345 entrepreneurs ont pris part à ces rencontres. En 2015, 2 nouvelles dates sont à agender : en avril 2015 à Conthey et en novembre 2015 à Martigny.

Petits-déjeuners économiques des Régions

Sur le modèle de 2014, l'Antenne, en collaboration avec les communes des districts, se rend cette année également dans les communes pour réunir les entrepreneurs autour d'une thématique. L'horaire matinal est reconduit pour une présentation technique, des témoignages et une partie réseautage autour d'un café-croissant.

Oser entreprendre

La quatrième édition de l'événement économique annuel consacré aux entrepreneurs du Valais romand aura lieu le 15 septembre 2015 au Centre du Parc à Martigny. Pré-réservez déjà cette date dans vos agendas et venez enrichir votre esprit d'entrepreneur par les récits, les réussites partagées et les rencontres. Oser entreprendre est l'événement du début d'automne qui se veut la fenêtre sur un Valais romand économique qui crée, qui se lance et qui ose entreprendre. Plus d'informations suivront prochainement sur notre site internet.



Acteurs de la promotion économique

ECONOMIE Business Valais est l'entité cantonale de promotion économique composée de 5 partenaires, dont l'Antenne Régions Valais romand au service des Régions, des entrepreneurs valaisans et futurs créateurs installés en Valais. La Région Haut-Valais du canton est également dotée d'une antenne régionale, le RW-Oberwallis SA. Présentation.

business
★ Valais

Les 5 partenaires de la promotion économique du Valais sont réunis sous la bannière Business Valais : Antenne Régions Valais romand, Centre de compétences financières et Office valaisan de cautionnement (CCF-OVAC), Cimark, Regions- und Wirtschaftszentrum Oberwallis (RWO), Service du développement économique (SDE).

Texte RW-Oberwallis

En 2008, dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR), le canton du Valais et l'association Verein Region Oberwallis ont regroupé les trois domaines d'activité que sont la gestion régionale, le développement économique et le transfert de connaissances. Depuis, c'est la société RW Oberwallis SA (RWO SA) qui exploite le Centre régional et économique du Haut-Valais, à Naters.

La société RWO SA est l'équivalent de l'Antenne Régions Valais romand pour le Haut-Valais. Elle remplit la mission d'un prestataire de services pour la région, laquelle totalise 67 communes. Forte d'une équipe de 10 personnes, elle a pour vocation de promouvoir l'exploitation du potentiel offert par l'espace de vie et le tissu économique du Haut-Valais en misant sur l'innovation afin d'accroître sa compétitivité. Ses actionnaires sont l'association Verein Region Oberwallis (34%), l'association Wirtschaftsforum Oberwallis (33%) et le canton (33%). RWO SA est liée par des conventions à ses donneurs d'ordre, parmi lesquels figurent ses actionnaires, l'agglomération Brigue-Viège-Naters ainsi que des tiers.

Trouver des solutions communautaires régionales

Pour le directeur de la société, Roger Michlig, il était essentiel que le centre régional et économique du Haut-Valais soit créé pour fournir des prestations répondant en priorité aux besoins de la région plutôt qu'aux besoins de la NPR: «*Compte tenu du haut niveau de fonctionnalité des communes, nous estimons que notre tâche consiste à hiérarchiser les différents problèmes des communes de la région et à exploiter les synergies pour trouver des solutions communautaires régionales*». RWO SA investit environ 70% de ses ressources dans son cœur de métier, la gestion de projet. «*Nous travaillons dans une optique rigoureusement axée sur la mise en œuvre et nous accompagnons les projets aussi longtemps que nécessaire*», explique Roger Michlig. Au besoin, la société fait aussi appel à des experts externes. La nature des projets est extrêmement variable – de la planification de la gare de Brigue/Naters au Centre national de sports de neige Conches-Aletsch, en passant par le projet touristique stratégique STRATOS, sans oublier les projets en faveur du développement régional (PDR) Agro Espace Loèche-Rarogne et Vallée de Saas, dans le domaine agricole.

Exemplarité du réseau de connexion optique du Haut-Valais

Le réseau de connexion optique du Haut-Valais est l'un des premiers projets à avoir vu le jour. En collaboration avec des spécialistes, RWO SA a développé un modèle permettant un raccordement au réseau optique dans toutes les communes et pour tous les foyers, quel que soit leur emplacement géographique. «*Avec ce projet, le Haut-Valais a montré que la coopération et la solidarité permettaient de se*

donner les moyens d'agir soi-même», souligne Michlig. Et d'ajouter: «*Il s'agit d'une initiative exemplaire en matière de développement régional*». Dans le prolongement de ce projet, les communes ont créé la société DANET Oberwallis SA, qui se charge des tâches de planification, de construction, d'exploitation et d'entretien du réseau optique, dont les communes sont propriétaires.



Roger Michlig, Directeur

Un prestataire indépendant au service de la région

Le Centre régional et économique est organisé sous la forme d'une société anonyme. Appliquant les principes de la gestion d'entreprise, cette structure correspond à un choix délibéré de RWO AG, qui entend ainsi se distancier d'un mode de raisonnement administratif. Michlig: «*Chaque projet a un mandat et chaque décision, une justification*». Au final, cette formule permet de préserver l'indépendance et de bien faire la distinction entre les niveaux politique, d'une part, et opérationnel, de l'autre.

www.rw-oberwallis.ch

Impressum

L'Echo des Régions | Journal gratuit d'information de l'Antenne Régions Valais romand. Numéro 4, Hiver 2015. Tiré à 3'500 exemplaires, distribué dans les Régions du Valais romand.

Editeur Antenne Régions Valais romand **Directeur** Jean-Daniel Antille **Rédaction** Equipe de l'Antenne Régions Valais romand **Coordination** Jasmine Fragnière **Réalisation et impression** Centre d'impression Montfort-Schoechli SA, Sierre et Martigny **Distribution** La Poste

Ce numéro est également consultable en ligne sur le site www.regionsvalaisromand.ch, onglet Journal de l'Antenne Régions Valais romand

Reproduction autorisée avec indication de la source et à condition d'envoyer un exemplaire de la production à l'Antenne Régions Valais romand.

Si vous souhaitez recevoir ce numéro ou vous abonner gratuitement à l'Echo des Régions, nous vous prions de nous contacter à l'adresse info@regionsvalaisromand.ch

Les points de vue exprimés dans les divers articles ne concernent que leurs auteurs et n'engagent pas l'Antenne Régions Valais romand.

© Antenne Régions Valais romand

Centre du Parc, Rue Marconi 19, 1920 Martigny

T +41 27 720 60 16

F +41 27 720 60 18

www.regionsvalaisromand.ch

info@regionsvalaisromand.ch



Il était une fois, il y a 200 ans...

En 1815 entré dans la Confédération un canton qui s'appelait Valais. Ce pays, créé par nos ancêtres, a depuis bien grandi, fait sa place et est aujourd'hui à l'aube de son 200^{ème} anniversaire. Que de chemins parcourus, mais ô combien encore à découvrir!

Et c'est avec et grâce à vous entreprises, communes, districts que ce petit coin de paradis bouge, innove, réussit!

Alors que 2015 vous remercie tous de votre engagement en faveur de l'économie de notre canton et qu'elle vous apporte succès, reconnaissance et performance!

Meilleurs vœux et Bonne Année!

Antoine Lattion
Président de la Région Bas-Valais

François Genoud
Président de la Région Valais central